

le gouvernement fédéral pour le transport de la malle, doit faire un effort pour donner un meilleur service, car il est pénible de dire que les sacs de la poste chargés sur le "Sardinian" à Rimouski le dimanche 23 septembre à 9 h du soir n'ont été déchargés à Liverpool que le mercredi 3 octobre au matin, soit après un délai de 9 jours et demi exactement, tandis que les correspondances expédiées de Montréal par voie de New York arrivent en Angleterre en 6 jours et demi et moins.

Le projet Huddart, n'aurait-il pour résultat que de stimuler les compagnies déjà existantes, endormies dans leur routine, aura, au point de vue du commerce national un avantage considérable.

Le "Sardinian" rentre à Glasgow et reprendra son service l'année prochaine avec des chaudières neuves et des machines nouvelles plus puissantes; en aurait-il été ainsi, si le projet Huddart n'avait pas vu le jour?

La ligne Allan reconnaît qu'une ligne rapide lui enlèverait sa clientèle, elle cherche à se mettre à la hauteur des progrès en voie de réalisation, qu'elle se hâte donc si elle ne veut se voir distancer.

LA POLICE

L'enquête commencée sur la police civique de Montréal ne marche pas très rapidement. Jusqu'ici trois témoins seulement ont été entendus. M. Brazeau, M. le juge Dugas et M. Cullen, chef des détectives. Déjà pourtant, il a été révélé assez sur l'organisation du service des détectives pour justifier amplement la demande d'enquête.

Des observations de M. le juge Dugas, des aveux de M. Cullen et de l'histoire racontée par M. Brazeau, ressortent deux faits principaux.

1o Les détectives travaillent indépendamment les uns des autres, se jaloussent, se nuisent plutôt que de s'entraider et ne sont que nominalelement sous la direction de leur chef. Le détective vient le matin au bureau de la police, prend charge d'une affaire et s'en va. Il revient quand il lui plaît; il lui suffit lorsqu'il est revenu d'inscrire sur un registre: j'ai passé tant de temps à faire ceci ou cela. Jamais un rapport des résultats obtenus. "Si le détective arrête le criminel, dit M. Cullen, on le sait, parce que les tribunaux en gardent le dossier." Mais s'il ne réussit pas, aucune trace ne reste des démarches qu'il a pu faire, des causes de son insuccès,

de la piste qu'il a suivie, en un mot, il ne fait aucun rapport, même verbal, de ce qu'il a fait, ni à son chef immédiat, ni au chef de police, ni surtout à ses collègues, à qui il se garde bien de demander de l'aide ou un simple renseignement. Eh bien ce système, dont M. Cullen a évidemment une haute opinion, est tout simplement absurde. Il laisse aux détectives une si grande latitude, leur fournit de si nombreuses occasions de négliger — volontairement ou non — leurs devoirs spéciaux envers la société, que le corps des détectives, fût-il composé de saints hommes, esclaves de leurs devoirs, il ne pourrait inspirer aucune confiance aux citoyens éclairés.

2o Le nombre des affaires est si disproportionné au nombre des détectives que, si le plaignant ne peut fournir des renseignements suffisants pour que l'officier de la justice puisse aller, en toute confiance, mettre la main sur l'épaule du coupable, on se voit forcé, de ne pas s'occuper de son affaire. "Ce serait une perte de temps"; dit M. Cullen. Cependant, d'après le témoignage du chef lui-même et d'après ses registres, un détective a travaillé dix jours à Longueuil dans une affaire d'incendie et de vol qui intéressait la compagnie du Richelieu.

Si les détectives n'ont pas le temps de travailler à la découverte des coupables des crimes qui se commettent dans la cité de Montréal, comment se fait-il que l'un d'eux ait pu passer dix jours à travailler une affaire qui avait eu lieu à Longueuil? Le détective en question est cependant payé par la ville; de quel droit employait-il ailleurs le temps qu'il devait à la protection des citoyens de Montréal? Sans doute, la compagnie du Richelieu a dû le récompenser; dans ce cas, est-ce que cette récompense n'aurait pas dû être remise intégralement à la caisse civique?

La police régulière est chargée d'assurer la paix, l'ordre, la sécurité des citoyens dans la rue; de faire les arrestations des criminels ou des transgresseurs des règlements, soit lorsqu'elle les prend en flagrant délit, soit lorsqu'elle est armée d'un mandat d'amener. Le bureau des détectives a un autre rôle à remplir, celui de rechercher le ou les coupables lorsqu'un crime ou un délit lui est dénoncé. Le détective, qui ne porte pas d'uniforme révélateur, qui devrait pouvoir se déguiser à volonté, a pour mission de suivre la piste laissée par le criminel, de recueillir les preuves de sa culpabilité, et de le mettre entre les mains

de la justice. S'il faut, pour faire agir un détective, pouvoir lui dire: "C'est un tel, qui demeure à tel numéro de telle rue, qui a fait le coup," le bureau des détectives n'a pas sa raison d'être; n'importe quel homme de police pourra faire l'arrestation et, en ce temps de pénurie, on ferait mieux d'employer à donner du travail aux ouvriers sans pain, l'argent qu'on paie à ces fonctionnaires inutiles. Les puissantes compagnies et les riches citoyens qui pourraient donner au détective civique le pot-de-vin obligé, auront encore la ressource de s'adresser aux agences de détectives privés, dont les services sont à la disposition de qui veut les payer.

Nous espérons que ces faits suffiront pour démontrer aux autorités municipales, la nécessité d'une réorganisation immédiate et complète du bureau des détectives, avec un chef compétent, dirigeant effectivement le travail de ses subordonnés, ne leur permettant pas d'aller travailler dans d'autres localités lorsque l'on a besoin d'eux dans la ville, exigeant d'eux un rapport complet de toutes leurs démarches, et leur donnant, au besoin, les instructions utiles. Et que l'on mettra fin à ce système de pourboires qui est un déshonneur pour le service civique, en mettant à la disposition du chef une somme suffisante pour couvrir les dépenses nécessaires.

LA SUCRERIE DE BERTHIER

MM. Lefebvre et Cie avaient invité les chambres de commerce de Montréal, le conseil de ville et la presse à visiter, en pleine activité, leur sucrerie de betterave de Berthier. Cette visite a eu lieu samedi, par une température à souhait, et ceux qui ont pu se rendre à Berthier en sont revenus enchantés de ce qu'ils y ont vu et charmés de la large hospitalité dont ils ont été l'objet.

Le Board of Trade, la Chambre de Commerce du District, la Chambre de Commerce française, le conseil municipal y étaient représentés par leurs officiers et quelques uns des principaux membres; M. Kleczkowski, consul général de France, M. J. E. de Perera, vice consul d'Espagne, M. V. Allard, député provincial etc, etc, faisaient aussi partie de l'excursion. Après la visite de l'usine, un diner recherché attendait les invités à l'Hôtel du Canada; ce diner fut suivi des toasts obligatoires et clôtura très agréablement la journée.